

## Le conseil d'administration de l'ONF s'est réuni ce jour

**Pour cette session, le conseil d'administration de l'ONF a examiné notamment :**

- Un bilan sur la prise en compte de la biodiversité dans la gestion forestière
- Les points financiers : prévision d'exécution du budget 2016 et approbation du budget 2017

## Biodiversité

**Conformément aux engagements du COP, un premier bilan d'activité concernant la prise en compte de la biodiversité dans la gestion forestière a été réalisé.**

Dans le cadre de ses missions, l'ONF est un acteur important de la préservation de la biodiversité des milieux forestiers. Il s'investit donc fortement dans l'amélioration des connaissances sur la biodiversité grâce à six réseaux de forestiers naturalistes spécialisés :

- le réseau avifaune (oiseaux)
- le réseau entomologie (insectes)
- le réseau habitats-flore
- le réseau herpétofaune (batraciens/reptiles)
- le réseau mammifères
- le réseau mycologie (champignons)

Les membres de ces réseaux (230 personnes au total au sein de l'ONF) allient leur métier de gestionnaire forestier à des missions naturalistes. Ils développent des relations avec des partenaires de l'ONF, associations et organismes, acteurs de la conservation de la nature. Ils contribuent à la réalisation des objectifs assignés autour des différentes fonctions de la forêt (production de bois, accueil du public, prévention des risques) dans le respect de l'instruction interne de l'ONF relative à la biodiversité.

## Le premier bilan de cette instruction interne montre une progression

- dans l'offre d'habitats spécifiques (îlots de vieux bois, zones humides...),
- dans la recherche de diversité concernant les essences et les peuplements,
- dans la réduction d'impacts potentiels (par exemple le respect de la reproduction de certaines espèces dans la programmation des travaux forestiers), le déséquilibre forêt-gibier restant en revanche préoccupant, notamment dans la région Grand Est,
- dans le déploiement d'une trame de vieux bois (îlots de vieillissement, de sénescence, bois mort) et d'un réseau d'arbres à haute valeur biologique.

## **Etat des lieux des réserves biologiques**

Les réserves biologiques ont pour objectif la conservation de milieux et d'espèces remarquables (réserve dirigée) ou l'observation des évolutions naturelles en l'absence de toute intervention de gestion (réserve intégrale). Elles procurent à ce patrimoine naturel la protection réglementaire et la gestion spécifique nécessaires à sa conservation.

Au 15 octobre 2016 : l'ONF gère 254 réserves biologiques soit 151 000 hectares (237 en métropole pour 47 000 hectares, 17 dans les DOM pour 104 000 hectares).

Ces réserves sont autant de contributions à la mise en œuvre de la Stratégie nationale de création d'aires protégées (Scap).

## **Situation financière**

### **Prévision d'exécution du budget 2016**

Au vu des tendances observées à fin octobre, les premiers résultats mettent en évidence que l'Office national des Forêts tient les engagements pris pour cette première année d'exécution du Contrat d'objectifs et de performance (COP) 2016-2020 concernant :

- les produits : +1% par rapport à 2015,
- la maîtrise des charges : +0,5% par rapport à 2015,
- la priorité donnée aux investissements qui s'élèvent à 100 M€ (+6,7 M€ par rapport à 2015), montant le plus élevé de l'histoire de l'Office.

### **Ces bons résultats devraient conduire :**

- à un résultat net 2016 significativement positif pour la quatrième année consécutive,
- à la poursuite du désendettement de l'ONF, après l'amélioration de 26 M€ constatée fin 2015.

### **Approbation du budget 2017**

Dans un contexte économique difficile lié à la faible croissance du PIB prévue en 2017 et du marché du bois, le budget 2017 présente un compte de résultat prévisionnel équilibré avec 865,4 M€ de produits et de charges.

Ces prévisions traduisent la poursuite du développement des ventes de bois façonnés pour l'essentiel par contrats, en application du protocole tripartite signé ce jour entre la Fédération nationale des communes forestières (FNCOFOR), la Fédération nationale du bois (FNB) et l'ONF, associée à une bonne maîtrise des charges notamment la masse salariale (+0,2% au budget 2017 par rapport au prévisionnel 2016).

Enfin, ce budget confirme la priorité donnée à l'investissement. Conformément au COP, il est maintenu à 100 M€ comme en 2016, avec la poursuite des travaux en forêt à un niveau élevé (65 M€ immobilisés) ainsi que des investissements de mécanisation, en particulier le remplacement des tracteurs forestiers.